

Delija Sofia

De: Persiali Gérald
Envoyé: mercredi, 20 octobre 2021 13:33
Cc: ucv_ucv.ch; info_adcv.ch; Info DGAIC; Gruaz Pierre-Yves; Lagniaz Jean-Charles
Objet: Contribution financière pour les lignes de trafic régional : participation des communes pour l'exercice 2021 selon répartition définitive, hors effets du coronavirus

Pièces jointes: Facturation Communes 2021_courrier postal.pdf; Détail des lignes de transport par bassin_2021.pdf; Répartition entre communes par chaque bassin_2021.pdf; Développement d'offres sur les lignes régionales_2021.pdf

Importance: Haute

Destinataires de ce courriel :

- Toutes les communes vaudoises (prière de transférer ce message également à la bourse communale)
- En copie : préfectures de district, UCV, AdCV, DGAIC, C DGMR, C DGMR-MT

Aux Municipalités des communes du canton de Vaud :

Loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP ; BLV 740.21)

Contribution financière pour les lignes de trafic régional : participation des communes pour l'exercice 2021 selon répartition définitive, hors effets du coronavirus

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

En vertu des articles 14 à 16 de la LMTP, la répartition du montant de la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional, ainsi que la participation financière à charge des bassins et des communes y relative ont été établies de manière définitive pour l'exercice 2021, hors effets du coronavirus.

La situation par rapport à notre information budgétaire du 27 juillet 2020 est la suivante pour les bassins de transport :

Participation des Communes (net, en mio CHF)	1 Nord vaudois - Vallée de Joux	2 Broye	3 Nyon - Rolle - Aubonne	4 Morges - Cossonay	5 Lausanne - Echallens - Oron	6 Riviera - Pays d'Enhaut	7 Chablais	Total
Répartition définitive 2021	9.01	3.63	5.97	6.91	25.61	9.85	5.02	66.00
Information budgétaire 2021	9.03	3.68	5.90	6.67	25.20	10.20	4.81	65.48
	-0.01	-0.05	0.07	0.24	0.41	-0.35	0.21	0.52
Répartition définitive 2020	9.07	3.70	5.72	6.64	22.30	9.55	4.48	61.47
	-0.06	-0.06	0.24	0.27	3.31	0.29	0.54	4.53

À cet effet, nous vous envoyons ce jour par courrier postal notre notification :

Pièce jointe : Facturation Communes 2021_courrier postal.pdf

De même, nous vous faisons parvenir en pièces jointes du présent courriel les documents suivants :

- Détail par ligne de transport des indemnités à charge de chaque bassin :
Pièce jointe : Détail des lignes de transport par bassin_2021.pdf
- Répartition entre communes de la participation à charge de chaque bassin :
Pièce jointe : Répartition entre communes par chaque bassin_2021.pdf

Les fusions de communes effectives au 01.01.2021 ont été prises en considération.

Toutes ces informations seront bientôt disponibles sur le site de l'administration cantonale, à l'adresse suivante : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/courrier-circulaire>

Nous vous énumérons ci-après les faits marquants qui ont affecté l'année 2021 en termes d'indemnisation :

Infrastructure ferroviaire

Les indemnités en faveur de l'infrastructure sont ponctuellement en baisse, essentiellement en lien avec des reliquats de l'année précédente en faveur du Canton.

Trafic régional de voyageurs (TRV) et assimilé

L'horaire 2021 est, dans une large mesure, une reconduction de l'horaire 2020. Les principaux développements d'offre de transport réalisés durant l'année 2021 sont disponibles en pièce jointe :

Pièce jointe : Développement d'offres sur les lignes régionales_2021.pdf

Quant aux moyens d'exploitation, des coûts supplémentaires ont été nécessaires pour le financement des futurs dépôts ferroviaires des MBC et du NStCM, ainsi que pour le renouvellement et la maintenance des rames du LEB et du MOB, respectivement de l'infrastructure des métros.

Charges financières

Les charges financières comprennent l'état des prêts en faveur des entreprises de transport, effectif au 31 décembre 2020. Elles évoluent en fonction des différents objets décrétés par le Grand Conseil, des versements effectifs et du taux moyen d'intérêt de la dette de l'État au 31 décembre 2020, lequel est resté stable par rapport à 2019. Les principaux versements concernent :

- Les travaux pour la construction du tunnel du LEB (bassin 5) ;
- Les travaux pour le réaménagement de la gare de Cully (bassin 5) ;
- Les études pour la construction du tram et du développement des métros m2/m3 (bassin 5) ;
- L'octroi d'une contribution cantonale, en application de la loi sur l'égalité pour les handicapés, relative à l'acquisition anticipée de trois nouvelles rames des TPC pour la ligne Aigle – Le Sépey – Les Diablerets (bassin 7).

Pandémie de coronavirus (COVID-19)

Selon le décompte quasi définitif, les pertes nettes du trafic régional à financer par les collectivités publiques vaudoises, c'est-à-dire après l'utilisation des réserves spécifiques des entreprises, s'élèvent à près de 16 millions de francs pour l'année 2020, soit environ 4,8 millions à charge des communes. Toutefois, par décret du Grand Conseil du 16 mars 2021 accordant un soutien extraordinaire aux transports publics régionaux et urbains pour atténuer les pertes provoquées par le coronavirus durant l'année 2020 (BLV 740.21.160321.1), le Canton renonce à faire participer les communes aux subventions supplémentaires allouées dans le cadre de la couverture des pertes extraordinaires du trafic régional pour l'année 2020.

Pour l'année 2021, la présente répartition a été établie sur la base des conventions d'offre conclues avec les entreprises de transport, lesquelles ne tiennent pas compte des conséquences financières du coronavirus sur les transports publics. Ces dernières ne seront connues que l'année prochaine, au moment du bouclage des comptes 2021 des entreprises de transport. Au moment de l'envoi de la présente communication, aucune hypothèse suffisamment étayée ne peut valablement être émise afin de quantifier les conséquences financières du coronavirus sur les transports publics en 2021 ; dès lors, la part communale aux pertes du trafic régional sera facturée en 2022. Les modalités de la prise en charge des conséquences financières du coronavirus sur les transports publics dans le canton de Vaud feront l'objet d'une communication ultérieure.

Voie de recours : article 16, alinéa 2 LMTP

La présente communication relative à la participation des communes pour l'exercice 2021 relève d'une décision, qui peut faire l'objet d'une réclamation par écrit et motivée dans les 30 jours dès sa notification, conformément à l'alinéa 2 de l'article 16 de la LMTP. Au terme de ce délai, la présente répartition sera considérée comme définitive et exécutoire. La facture à charge de votre commune vous sera transmise dans le courant du mois de décembre 2021 par courrier postal.

Le cas échéant, le soussigné se tient à votre disposition pour tout complément spécifique à votre commune.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Avec nos remerciements et meilleures salutations



Gérald Persiali

Responsable gestion financière & controlling

Direction générale de la mobilité et des routes - Département des infrastructures et des ressources humaines

Division management des transports (DMT)

Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

Tél. +41 21 316 89 72

gerald.persiali@vd.ch / www.vd.ch/dgmr